

# Communauté de Communes Bress 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

## Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36   ➤ pour : 34  
➤ présents : 30   ➤ contre :  
➤ votants : 34   ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 25 février 2025

### Séance du 3 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 3 mars à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint-Bénigne, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	GIRAUD Alain
	Boz	SAVOT Dominique
	Chavannes/Reyssouze	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Chevroux	GUILLERMIN Henri
	Feillens	BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Gorrevod	PESENTI Marie-Jeanne
	Manziat	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Ozan	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Pont-de-Vaux	
	Replonges	
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	PANCHOT Huguette
	Sermoyer	JULLIN Gilbert
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Dominique DOUARD a donné pouvoir à Madame Huguette PANCHOT pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Denis LARDET a donné pouvoir à Monsieur Christian CATHERIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Christian GAULIN a été désigné secrétaire de séance.

### **OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.**

Au regard de l'évolution et des besoins des services, le tableau des emplois permanents doit être mis à jour comme suit :

**Piscine Archipel** : création d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps complet et suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

Vu la loi n° 84-53 modifiée

Vu le statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux

Considérant les besoins et la nécessaire continuité du service public,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**Piscine Archipel** : création d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps complet et suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250303-03032025\_16-DE

Bergier  
Levavasseur

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

Le Président,

